

ÉDITORIAL / OPINIONS

La FTQ invite Québec à cesser de « tabasser » l'industrie de la cigarette

DENIS LESSARD
 du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard ne devrait pas mettre en danger les 1200 emplois associés à l'industrie du tabac simplement pour se plier à la « rectitude politique », estime la FTQ qui représente l'ensemble des salariés de cette industrie au Québec.

Dans son mémoire soumis à la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 444, sur le tabac, la FTQ réclame des amendements « substantiels » au projet de loi du ministre Jean Rochon. Le Conseil des ministres est d'ailleurs saisi dès ce matin d'amendements touchant la commandite. Le ministre Rochon tient à ce que son projet de loi soit adopté avant l'ajournement de juin. Et, selon les renseignements obtenus, M. Rochon reste ferme sur son intention d'interdire après un délai de deux ans toute commandite pour l'industrie du tabac.

En revanche, des clarifications, dans le sens de ce que demande la FTQ, seront apportées sur l'étiquetage des produits du tabac. L'industrie craignait que le projet de loi ne vise aussi les produits destinés à être vendus en dehors du Québec; les amendements préciseront que le gouvernement ne peut toucher qu'aux produits destinés au marché québécois. Plus de 75 % des cigarettes fabriquées ici sortent du Québec. Selon la FTQ, tels que rédigés, ces articles pouvaient « mettre en péril la fabrication des produits du tabac au Québec. Les plus pénalisés seraient les travailleurs de l'industrie du tabac. Les compagnies continueraient quant à elles de faire des profits ailleurs au Canada. »

On s'insurge aussi devant des dispositions qui s'approchent de « l'intégrisme », qui prévoient que les inspecteurs gouvernementaux, la nouvelle « police du tabac » clame la centrale, pourront visiter tous les lieux de production, saisir sans appel « toute chose » et faire « toute analyse » et, poursuit la FTQ, « fouiller tous les papiers sans justification ni avis ». De tels pouvoirs touchant toutes les usines sont carrément inacceptables, estime la centrale.

Pour la FTQ, le gouvernement devrait mettre la pédale douce, cesser « de tabasser » l'industrie de la cigarette et mettre de côté sa réglementation anti-tabagisme « qui va trop loin et est mal foutue ». « On est en droit de se demander, à la lecture de ce projet de loi, où s'arrêteront les règles imposées par l'État pour régir nos comportements, nos choix personnels. »

Le projet de loi prévoit que l'usage du tabac sur les lieux de travail devra se faire dans des fumoirs. Or, pour la FTQ, le tabac reste un produit légal, utilisé par un Québécois sur trois. « Nous trouvons malsain de vouloir les isoler, particulièrement dans nos milieux de travail. » D'accord avec des restrictions plus fermes pour réduire l'accessibilité du tabac aux jeunes, la FTQ souligne toutefois qu'il vaudrait mieux informer davantage que « simplement bannir le tabac en misant sur la répression », et juge « ironique » que le gouvernement ait cru bon de faire un cas à part du Casino — source de revenu — où le droit de fumer dans un endroit public sera maintenu.

Le ministre Rochon n'aurait cependant guère l'intention de jeter du lest en ce qui touche l'usage du tabac au travail.

Commandites du tabac: Rochon s'en tiendrait au délai de deux ans

VINCENT MARISSAL
 du bureau de La Presse, OTTAWA

Confiants il y a une dizaine de jours de voir le ministre de la Santé, Jean Rochon, adoucir son projet de loi antitabac pour leur donner un plus long délai, les organisateurs d'événements sportifs et culturels du Québec ont reçu la semaine dernière une douche froide au cours d'une rencontre à huis clos au cabinet du ministre.

La rencontre du 2 juin, à laquelle assistaient le sous-ministre adjoint Léonard Gilbert, l'attachée de presse du ministre et des représentants des événements, a ramené tout le monde à la case départ.

« Pendant la commission parlementaire, tout le monde avait l'air de trouver que c'était une bonne idée de donner cinq ans, y compris le ministre Rochon », indique une source très impliquée parmi les organisateurs d'événements. « Mais quand nous sommes arrivés derrière des portes closes, nous avons eu l'impression que l'on essayait encore une fois de nous resserrer la

même loi d'une façon différente. »

La réunion, organisée à la demande du ministère, s'est terminée en queue poisson, les deux parties n'ayant pas bougé d'un millimètre. Il est vrai que cette rencontre a eu lieu la veille du dépôt des amendements fédéraux, mais rien depuis n'indique que le ministre Rochon ait changé d'idée, ajoute notre source.

Jouant leurs dernières cartes, les responsables des événements ont de nouveau réclamé un délai de cinq ans, se disant même prêts en échange à se passer du fonds de transition de 12 millions du gou-

vernement du Québec. « Au lieu de prendre des fonds publics pour créer un fonds qui ne fait absolument pas notre affaire, donnons cinq ans, et on va s'arranger », ont insisté les trois représentants.

Si certains, comme le Grand Prix de Montréal, semblent pouvoir s'en sortir sans trop de difficulté, la plupart des événements commandités par l'industrie du tabac ont beaucoup à perdre.

C'est le cas, notamment, de Tennis Canada, qui craint pour la survie de la portion montréalaise des Internationaux DuMaurier. Si Québec n'adoucit pas son projet de loi, le nom DuMaurier devra disparaître du stade rénové d'ici deux ans. Mais DuMaurier ne disparaîtra pas seul. La commandite de deux millions pour le stade en plus des quatre millions par année partiront aussi en fumée, d'où l'embarras de Tennis Canada.

Petit joueur dans le monde très avide des événements commandités, le Festival international de la

motoneige de Chibougamau risque aussi de devoir déménager ses chenillettes sous d'autres cieux. Ce ne sont pas tant les 250 000 \$ par année de la commandite qui assurent le succès de l'événement, mais bien plus les deux millions de publicité que fait Export A en se servant de ce festival. Si le fabricant de cigarettes ne peut plus inscrire son nom au bas de ses propres publicités au Québec, il est évident qu'il ira ailleurs, affirme le Ralliement pour la liberté dans la commandite.

En maintenant l'interdiction complète de la commandite des fabricants de tabac dans deux ans pour la plupart des événements, M. Rochon se trouverait en fait à favoriser les autres provinces au détriment du Québec, soutient le Ralliement.

« Il ne faudrait pas se retrouver dans la situation où on serait plus permissif à Toronto qu'à Montréal », résume Richard Legendre de Tennis Canada.



Pas de panique!

Même si le dernier sondage Angus Reid, qui confirme l'avance du Parti libéral de Jean Charest, montre la lassitude de l'électorat face aux compressions du gouvernement péquiste, Lucien Bouchard ne croit pas en subir les effets lors des prochaines élections. Le premier ministre du Québec a ainsi réagi au sondage, hier, alors qu'il participait, à Fredericton, à la conférence des premiers ministres des Maritimes et des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre. Sur la photo, M. Bouchard est en compagnie de son homologue du Nouveau-Brunswick, Camille Thériault. D'autres informations en page B8.

Mulroney se targue d'avoir poussé Charest vers Québec

CHANTAL HÉBERT

Pariant sur Jean Charest pour battre Lucien Bouchard aux prochaines élections, l'ancien premier ministre Brian Mulroney s'est activé, à l'instigation de Daniel Johnson, à la faire passer du Parti conservateur fédéral à la direction du Parti libéral du Québec.

L'ancien premier ministre était même dans le coup d'une telle opération avant l'annonce officielle de la démission de M. Johnson, ce dernier l'ayant averti de ses intentions et de son projet d'amener Jean Charest à lui succéder. « On a organisé ça ensemble », affirme M. Mulroney dans l'ouvrage *L'Énigme Charest*, publié hier sous la plume du journaliste André Pratte.

Lorsqu'il a fait ces révélations à l'auteur, Brian Mulroney présumait parler sous le sceau de la confidentialité puisqu'il avait stipulé au préalable que ses propos étaient *off the re-*

cord. Dans le chapitre qu'il consacre aux manœuvres qui ont abouti au saut en politique québécoise de Jean Charest, M. Pratte explique qu'il a décidé de rompre cette convention parce que les déclarations de l'ex-premier ministre jetaient un éclairage important sur l'événement et qu'il ne croyait pas que leur publication lui porterait préjudice.

À première vue, Jean Charest et Brian Mulroney sont en contradiction évidente sur l'ampleur du rôle joué par ce dernier dans cette affaire. Alors que M. Charest laisse entendre que son ancien chef est resté en retrait de l'essentiel de ses réflexions, M. Mulroney voit les choses différemment, ne se gênant pas pour décrire les pressions qu'il a vigoureusement exercées sur son protégé.

Il lui aurait ainsi dit : « Jean, tu ne dois rien au Parti conservateur. Tu dois tout à ta famille et au Cana-

da. Alors, tu vas choisir la voie qui va t'aider à consolider ces deux réalités. Moi, en ce qui me concerne, le problème immédiat, c'est le Québec. Et même si ça me brise le cœur, moi, je pense que ton avenir, c'est au Québec. Et c'est à l'encontre de mes intérêts personnels parce qu'avec toi, j'étais convaincu que le Parti conservateur allait connaître un grand succès. Entre-temps, tu es le seul qui est capable de battre Bouchard. »

Les calculs de l'ancien premier ministre sont également limpides. « Bouchard déclenche des élections et Charest gagne. C'est la fin de Bouchard, il va être évincé par le PQ dans les vingt-quatre heures. C'est pas la fin du mouvement séparatiste, mais c'est la fin pour un temps très prolongé. Ça lui donne (à Charest) l'occasion de faire un autre Meech à sa façon, et puis avec ça, il signe la Constitution. »

Brian Mulroney affirme enfin

Pierre Bourque Jacques Duchesneau Jean Doré Michel Prescott

UNE DES RARES CHOSES SUR QUOI NOUS TOMBONS D'ACCORD, C'EST QUE JEUNESSE AU SOLEIL MÉRITE VOTRE APPUI.

Campagne annuel de Jeunesse au Soleil
 Veuillez émettre votre chèque ou mandat à: Jeunesse au Soleil, 4251 rue Saint-Urbain, Montréal, Qc H2W 1V6

NOM _____ ADRESSE _____
 NOM DE LA COMPAGNIE _____ VILLE _____ CODE POSTAL _____
 Ci-joint la somme de _____ \$ Chèque Mandat MasterCard Visa
 Nom du titulaire
 Numéro de carte
 Date d'expiration (m/a) : /
 Signature: _____
Merci de votre appui.
 Vos dons sont déductibles d'impôts.

Jeunesse au Soleil
 Sun Youth

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Un petit geste

Le gouvernement Bouchard dispose encore de trois jours pour jouer un bon tour au tout nouveau président d'Alliance Québec, Bill Johnson, et à tous les autres qui l'accusent de persécuter la minorité anglo-québécoise.

Il lui suffirait de prendre ce dernier au mot en acceptant de faire adopter une loi spéciale remettant provisoirement en vigueur une procédure qui, jusqu'à 1994, permettait à un citoyen de voter aux élections scolaires, à certaines conditions, même si son nom n'apparaissait pas sur la liste électorale. Une telle disposition aurait comme conséquence d'atténuer une grande partie des effets négatifs, pour les électeurs anglophones, de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les commissions scolaires linguistiques.

Le problème vient du fait que, dans ce nouveau contexte, tous les citoyens sont inscrits sur les listes électorales permanentes utilisées pour tous les scrutins, sauf les élections fédérales. La loi du plus grand nombre s'appliquant naturellement, chacun d'eux est considéré, pour les élections scolaires, comme appartenant au groupe linguistique majoritaire. Partant de là, il incombe à ceux qui veulent voter dans une commission scolaire anglophone de voir à ce que leur nom soit radié de la liste générale pour l'inscrire dans cette nouvelle catégorie d'électeurs.



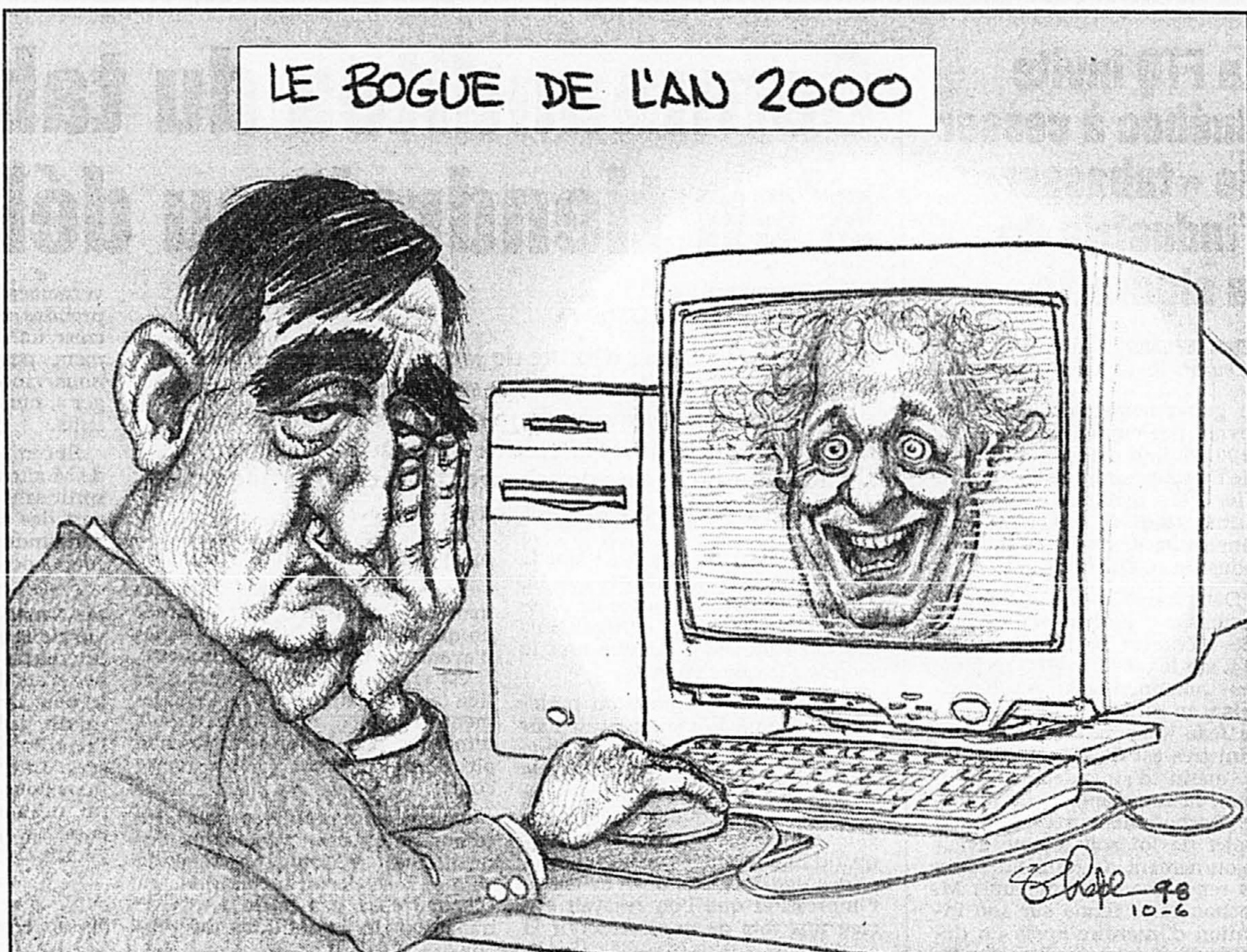
Pierre Gravel

Il n'y a en soi rien d'odieux ni de discriminatoire dans cette procédure conçue en fonction d'une majorité et qui demande à ceux qui veulent se prévaloir de leur droit reconnu à la dissidence de s'imposer un minimum de démarche pour l'exercer. Sauf que, dans le contexte actuel, plusieurs facteurs ont rendu l'application de cette procédure plus problématique que prévu et l'ont transformée en irritant inutile.

Il s'agit, en effet, d'un premier scrutin à se tenir en vertu de cette nouvelle loi électorale régissant des commissions scolaires linguistiques. En dépit des efforts publicitaires de ces derniers jours, ses modalités particulières ne sont pas encore connues par tous les électeurs, loin de là. Et le fait que la date même de ce scrutin n'ait été définitivement fixée que tout récemment n'a pas simplifié le travail des responsables de son organisation, ni aidé la minorité anglophone à se familiariser avec le processus qu'on a prévu spécialement pour elle.

On en a vu les effets, lors du vote par anticipation, dimanche dernier, alors qu'un bon nombre d'électeurs anglophones n'ont pu se prévaloir de leur droit faute d'être inscrits sur les listes de la commission scolaire de leur choix. Il n'en fallait pas plus pour que résonnent les protestations indignées de Bill Johnson et des autres pourfendeurs habituels de la persécution systématique dont, selon eux, cette minorité est toujours victime de la part de ce méchant gouvernement séparatiste.

D'où l'intérêt, pour ce même gouvernement, de renverser assez facilement la situation à son avantage en reconnaissant que les trop courts délais n'ont pas permis une information suffisante et qu'en conséquence on prendra des dispositions exceptionnelles qui sont demandées pour favoriser une plus grande participation à ce vote. Un geste qui, outre sa dimension d'incitation à une démocratie plus vivante, prendrait le sens d'une main tendue à une minorité qu'on veut aider à s'occuper de ses affaires. Et qui aurait aussi l'allure d'un démenti flagrant à tous les Bill Johnson et autres Keith Henderson à qui il ne peut rien arriver de pire qu'un tout petit signe de bonne volonté de la part de cette majorité qu'ils ont tout intérêt à présenter comme intraitable.



DROITS RÉSERVÉS

Un spectacle gigantesque

Le sport se prête bien à l'exagération et à l'hyperbole. Ainsi, Sepp Blatter, qui vient d'être élu président de la Fédération internationale du football association (FIFA), s'est déclaré le président de la nation la plus nombreuse au monde, pendant que *Liberation* écrivait que 37 milliards de spectateurs assisteront à la Coupe du monde de football, qui commence aujourd'hui en France.



Frédéric Wagnière

Il n'y a aucun doute que la Coupe du monde, qui se tient tous les quatre ans, est l'événement sportif le plus important de la planète. Les Jeux olympiques sont certes une manifestation de très grande envergure, mais leur grande diversité et les cérémonies folkloriques diminuent l'intensité de la compétition sportive pour les spectateurs.

À la Coupe du monde, il n'y a pas de place pour le pays qui se trouve tardivement une vocation de footballeur ou pour l'amateur doué qui n'a rien à perdre, comme le bobsleigh jamaïcain aux Jeux d'hiver. Les 32 équipes qui s'affronteront en France ont gagné des tournois régionaux — une sélection assez sévère pour écarter des équipes aussi fortes que la Russie, la République tchèque et l'Égypte.

Ce ne sont pas les équipes les meilleures qui se rencontrent, mais celles qui sont les plus fortes des différents continents, avec une pondération qui favorise l'Europe et l'Amérique du Sud, les deux patries du football moderne. Dans les phases initiales de la coupe, on retrouvera donc aux côtés des puissances traditionnelles du football, comme le Brésil, l'Allemagne et l'Italie, des révélations plus récentes comme le Cameroun et la Bulgarie, qui ont déjà eu l'occasion de briller.

C'est ce long processus d'organisation qui permet à

« 37 milliards » de spectateurs d'assister aux matchs pour en faire le sport le plus populaire au monde. On a beaucoup de peine à croire à Montréal que le soccer joue un tel rôle. C'est que le soccer n'a jamais pris racine au Canada et aux États-Unis, deux cas particuliers dans un monde où la grande majorité des gens ignorent tout du hockey et du baseball. Mais dans les autres continents, et surtout dans les pays du tiers monde, le football est roi.

Ce sport a plusieurs avantages qui expliquent sa popularité. Il n'exige presque aucun matériel et ses règles sont simples. Il met en valeur tantôt le travail d'équipe, tantôt l'exploit personnel. Enfin, tout un réseau de championnats et de tournois s'est établi à travers le monde, avec la Coupe du monde à son sommet. Il y a donc bien des chances que le spectateur d'un match de Coupe du monde à la télévision ait, à un moment ou à un autre, participé à un niveau très modeste à la même organisation — au même monde — que ce match.

Cela dit, la FIFA a fait sa part pour qu'il y ait un spectacle de qualité. Elle ne s'est jamais attardé, comme le mouvement olympique, sur le faux problème de la participation de joueurs professionnels. Dès le début, ce sont toujours les meilleurs qui ont joué. La politique n'a pas non plus dénaturé la Coupe du monde. À cause du long processus de sélection des finalistes, il n'y a jamais eu de boycott pour des raisons politiques, comme cela s'est souvent produit pour les Jeux olympiques. C'est plutôt le football qui s'est ingéré dans le monde de la politique, par exemple lors de la guerre entre le Salvador et le Honduras.

La FIFA n'a jamais eu la prétention de faire régner la paix et l'harmonie entre les peuples. Elle se contente de fournir un beau spectacle. Et, lorsque les États-Unis et l'Iran s'affronteront dans deux semaines, ce ne sera ni pour se tomber dessus à bras raccourcis, ni pour se laisser aller à des effusions d'amour fraternel, mais tout simplement pour gagner un match de football et se qualifier pour le tour suivant.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Plaidoyer pour notre fils

Les préjugés ont la vie dure. Les « bollsés » sont devenus des « nerds », mais la réalité est la même. J'ai mis au monde un enfant particulièrement curieux et avide de connaissances. Quand il a commencé ses études primaires, il était déjà nettement en avance sur le programme scolaire, pas parce que son père et moi l'avons gavé de chiffres et de lettres mais parce que son grand frère et nous avons simplement répondu à ses questions.

Il est maintenant en 2^e secondaire à l'École d'éducation internationale de Laval et en a enfin pour sa faim. Et ce, dans une école publique. Le programme est exigeant mais stimulant et il en est heureux. Beaucoup de gens voudraient que ce type de projet disparaisse pour mettre tout le monde au même niveau. Est-ce par jalousie, ignorance ou incompréhension? Peut-être un peu des trois. Si aimer apprendre n'est pas un crime, pourquoi entendons-nous tant de propos désobligeants quand ils ne sont pas carrément méprisants à l'égard des enfants comme le nôtre? S'il-vous-plait, reconnaissons leur le droit d'être ce qu'ils sont.

Comme tous les parents, notre but premier est d'assurer le bonheur de nos enfants. Cela n'enlève rien aux enfants des autres. C'est

donc ensemble, dans le respect des besoins des uns et des autres, qu'il faut rechercher une solution au problème de localisation de l'école de notre fils. Mon mari et moi en appelons donc à l'ouverture d'esprit de Madame Marois, des députés de Laval, de nos commissaires et de tous les parents pour que notre fils se voit reconnaître son droit à une école qu'on lui a promise et où il peut se développer sainement.

Denise DAUPHINAIS
Jacques CLÉMENT
Laval

Merci, Dr Raymond!

À la lecture de votre lettre parue le 2 juin dernier dans *La Presse*, nous avons eu grand peine à retenir notre émotion. Imaginez : pour la première fois, quelqu'un connaît le problème qui est le nôtre depuis la naissance de nos enfants (qui ont un déficit d'attention, sans hyperactivité), mais que nous-mêmes n'arrivions pas à identifier clairement.

Car, si nos enfants se font allègrement « bourrer de pilules » bleues depuis quelques années, il n'en reste pas moins que ces fameuses pilules sont loin de tout régler. Chassez le naturel, il revient au galop, pas vrai?

Mais plus que tout, ce qui nous a vraiment tiré les larmes des yeux, c'est cette notion de deuil d'un enfant « normal » que nous n'aurions jamais pensé verbaliser comme vous l'avez fait. Ces regards qui nous attaquent constamment au magasin, à la clinique, à l'école. Ces jugements qui se forment sur

nous, nos compétences de parent sans qu'on sache vraiment ce qu'est la vie avec de tels enfants.

Nous avons perçu, dans votre lettre, cette compréhension qui nous fait tant défaut.

Martine LOISELLE
Saint-Luc
Marthe CHAMPAGNE
L'Acadie

Situation révoltante?

J'ai participé assidûment au Tour de l'île depuis sa création et, à chaque occasion, je me sens interpellé sinon révolté par le genre d'épreuves que l'on fait subir de plus en plus à de très jeunes enfants emprisonnés dans de petites remorques très exigües, tirées par des cyclistes adultes.

J'ai immanquablement cette réaction dès que j'aperçois un et souvent deux enfants manquant d'espace et tout recroquevillés en position foetale dans ce mini-véhicule.

Ces petits doivent supporter, pendant la durée minimale du voyage de cinq à six heures, les soubresauts de la route sur une chaussée cahoteuse. Lorsque la journée est ensoleillée, ils ont à subir, en plus de la poussière, une chaleur torride et sans air dans cette voiturette presque complètement fermée.

Cette année, malheureusement, un niveau supérieur d'épreuves physiques et psychologiques proche du supplice a été atteint et même dépassé. En effet, un vent à écorner les boeufs, une pluie diluvienne, la foudre et le tonnerre sont venus ajouter une autre forme

supplémentaire de tourment à ces enfants transis par le froid à un point avancé d'hypothermie, grelottant de tous leurs membres dans des vêtements complètement trempés.

Il est évident que ce genre de véhicule n'a pas été conçu pour transporter des enfants pour une durée de temps aussi longue.

Vous conviendrez avec moi que ce mode de transport de plus en plus populaire est malheureusement utilisé sous le fallacieux et sympathique prétexte de la participation familiale. Il est dommage que le désir narcissique de se réaliser pour le parent l'emporte bien davantage sur le bien-être et sur le confort de ses propres enfants passagers.

Henri-Paul VIGNOLA
directeur de police retraité
SPCUM

Merci Céline!

Merci et félicitations. J'ai trouvé bien amusant de vous voir annoncer les produits de golf Callaway à la télé. Ce sont aussi mes préférés.

Depuis que vous vous êtes mise au golf, vous avez rapidement progressé et vous avez eu « la piqûre » dont parle si fièrement tout golfeur invétéré. Vous vous êtes même offert un beau terrain de golf comprenant deux parcours de 18 trous. Pour plusieurs, le club de golf Le Mirage, de Terrebonne, qui vous appartient maintenant, comprend les plus beaux parcours de golf au Québec tant par leur design que par leur originalité.

Je connais les deux 18 trous du Mirage et je vous assure qu'il y a

de quoi être fier. J'y allais trois à quatre fois par année. Ne pouvant être membre, faute de sous, je trouvais quand même les sommes requises pour y jouer ces quelques fois. Pour notre petit groupe de golfeurs, il s'agissait là d'un passage obligé, une sorte de pèlerinage du golfeur, tellement les parcours du Mirage nous plaisaient.



Céline Dion

Aujourd'hui, maintenant que vous possédez ces parcours, nous en sommes exclus puisqu'il nous est toujours impossible de devenir membre et que vous avez fermé le club au public. Je comprends que vous aimez le golf et que votre condition économique actuelle vous permet de vous offrir le meilleur.

Mais pourquoi l'avoir fait sur le dos des joueurs aux conditions économiques modestes de la région de Montréal, là où le golf n'est possible que quelques mois par année? Pourquoi ne pas vous réserver quelques jours par semaine, selon votre emploi du temps de grande vedette internationale? Pourquoi votre nouvelle vie de femme riche, populaire, internationale, vous qui êtes issue d'une grande famille québécoise de condition économique modeste comme tant d'autres, vous fait-elle oublier les petites gens?

Denis GAUMOND
Montréal

Opinions

Le Québec doit développer une « culture de l'urgence »

RAYMOND GERVAIS et RÉ JEAN SÉGUIN

Les auteurs sont respectivement président du conseil et directeur général de la division du Québec de la Croix-Rouge canadienne. Ils répondent ici à certaines critiques formulées contre la Croix-Rouge, ces jours derniers, dans le cadre de la Commission Nicolet.

Avec les inondations du Saguenay-Lac-St-Jean, plusieurs avaient cru connaître le pire sinistre envisageable au Québec. La tempête de verglas a remis les choses en perspective. En fait, les événements de janvier ont montré qu'il était temps que le Québec développe une « culture de l'urgence » et reconnaisse le bien-fondé de l'existence de plans opérationnels de mesures d'urgence.

Bien que la majorité des municipalités touchées aient pu compter sur un plan d'urgence, ce qui a grandement facilité la tâche de tous les intervenants, la tempête de verglas a confirmé qu'il s'agissait d'un événement important de mettre régulièrement à jour cet outil stratégique à la lumière des derniers sinistres. De plus, il est apparu évident que la définition simple et précise des rôles, tout particulièrement en temps de crise, facilitait grandement les actions à poser. Ainsi, il faudrait, à court terme, clarifier le rôle et le mandat dévolus aux différents intervenants engagés dans la gestion des sinistres, dont la Croix-Rouge.

Une malheureuse confusion

Dès les premiers jours de la crise, la Croix-Rouge a eu de la difficulté à trouver des lits et des couvertures et a, conséquemment, mis du temps à les faire parvenir aux centres d'hébergement. Cette situation a créé une insatisfaction générale, qui s'est par la suite transformée en précipitation, puis en confusion.

Ainsi, plusieurs représentants de mêmes municipalités sont entrés successivement en contact avec la Croix-Rouge, en ne s'adressant pas toujours au même répondant. Certains d'entre eux l'ont même contactée à plusieurs reprises, rectifiant à chaque fois leur demande en termes de matériel. Finalement, lorsque ces municipalités n'étaient pas satisfaites de sa réponse, elles contactaient la Sécurité civile, qui elle-même relayait à nouveau la demande à la Croix-Rouge.

Selon une entente avec le ministère de la Sécurité publique, la Croix-Rouge a pour mission de soutenir les municipalités lors de situations d'urgence d'envergure.

Elle doit donc attendre les demandes de celles-ci. Pourtant, la solide expertise qu'elle a acquise, lors des différents sinistres à l'échelle canadienne, lui permettrait, pour peu que son mandat fasse l'objet d'une révision à ce sujet, de prendre l'initiative dès les premiers moments d'une situation d'urgence.

En effet, si la Croix-Rouge possédait un mandat précis en matière de collecte de fonds et de gestion de programmes d'aide aux sinistres, les tâches à accomplir le seraient promptement et les sinistres pourraient en bénéficier beaucoup plus rapidement.

Même scénario pour la gestion de centres d'hébergement. Puisque la Croix-Rouge possède une grande expérience dans ce domaine, pourquoi ne pas lui demander officiellement d'agir comme guichet unique dans la gestion des centres d'hébergement et du matériel ? Encore une fois, cette mesure contribuerait à éliminer la confusion et à améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts aux sinistres. Il faudra toutefois réviser les possibles hypothèses au chapitre des sinistres si l'on veut éviter de ralentir le processus d'aide aux victimes, une prochaine fois. En effet, personne n'avait jamais même osé penser qu'une crise d'une telle ampleur pourrait se produire au Québec, surtout pas en hiver et pendant si longtemps.

Du personnel en nombre insuffisant

On a fait appel à la Croix-Rouge, dès le 6 janvier 1998, date des premières précipitations. Dès ce moment, la société a rapidement mobilisé près de 2 000 bénévoles qui ont répondu aux besoins des municipalités aux prises avec de nombreuses difficultés, notamment cel-

les qui manquaient d'expérience dans la gestion de centres d'hébergement.

Malheureusement, parce que trop peu nombreux, les employés permanents de la Croix-Rouge ont éprouvé une certaine difficulté à encadrer les bénévoles. Il s'agit d'un problème de formation qui est directement lié au financement de la société. Comme quelque 75 % du budget de la Croix-Rouge provient de collectes de fonds auprès du public, celle-ci doit composer avec une source de revenus instable, qui rend difficiles certains investissements comme la formation des bénévoles qui viennent en aide aux sinistres lors de désastres naturels.

On comprend donc pourquoi la Croix-Rouge souhaite remédier le plus rapidement possible à ce problème et stabiliser sa situation financière. Une discussion avec diverses instances, dont le gouvernement du Québec, pourra d'ailleurs être envisagée, au cours des prochains mois, avec cet objectif en tête.

Par ailleurs, forte de sa crédibilité et de sa compétence en ce domaine, la division du Québec de la Croix-Rouge a recueilli des fonds à l'intention des sinistres. Elle a compilé des informations stratégiques relatives à la réalité du terrain et au nombre de centres d'hébergement actifs et a produit des comptes rendus réguliers sur l'évolution de la crise. Elle a aussi offert à 37 centres d'hébergement la possibilité d'organiser des activités pour les enfants des municipalités sinistrées avec le ministère de l'Éducation.

La Croix-Rouge a rapidement établi des liens avec ce ministère et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour ce qui est des programmes d'aide directe, de même qu'avec le réseau de la santé, principalement les régions régionales et les CLSC. Ces relations se sont avérées harmonieuses, grâce au ministère de la Sécurité civile qui a notamment invité la Croix-Rouge à participer à sa conférence de presse quotidienne. La Croix-Rouge était d'ailleurs le seul organisme sans but lucratif externe à faire partie de la table de concertation quotidienne des ministères pendant la crise.

Grâce à son expérience, ainsi



Des bénévoles de la Croix-Rouge ont oeuvré dans plusieurs centres d'hébergement pour apporter aide et réconfort.

qu'au support précieux de son réseau national et international, la Croix-Rouge a mis en œuvre quatre grands programmes d'aide aux sinistres.

Le programme Coup de pouce a permis de répertorier les besoins en matière de rétablissement et de fournir une gamme de services aux familles identifiées comme étant vulnérables. Ces services comprennent notamment du réconfort moral, la vérification des conditions de sécurité et la distribution de bons de nourriture, de légers travaux ménagers et des conseils pertinents.

Le programme Remise à flot, quant à lui, offrait des bons d'achat aux organismes d'aide alimentaire qui faisaient la démonstration qu'ils avaient connu une augmentation notable de leur clientèle ou qui avaient subi des pertes lors des pannes électriques.

Le programme Rattrapage scolaire et assistance professionnelle est venu et vient toujours en aide aux élèves du primaire et du secondaire les plus susceptibles de souffrir d'un retard académique parce que leurs écoles ont dû fermer pendant plus de 12 jours.

Enfin, par l'intermédiaire des municipalités, le programme Re-

tour à la vie normale offre des services de soutien personnel apportés aux sinistres. Ce soutien peut prendre diverses formes, qu'il s'agisse de haltes-garderies, d'aide à domicile, de séances de verbalisation, de physiothérapie, d'aide psychologique individuelle ou familiale, etc.

Malgré la longueur de la crise et les nombreuses contraintes avec lesquelles il a fallu composer, comme les conditions météorologiques qui ont rendu l'acheminement du matériel et le déplacement des bénévoles plus difficiles, l'équipe formée de la Sécurité civile, de la Croix-Rouge et des municipalités a réussi à accomplir un travail extraordinaire qui a été apprécié de tous.

Et parce qu'il y a toujours place à l'amélioration, il ne fait aucun doute que l'on pourra tirer profit des nombreux enseignements à retenir des événements de janvier pour que le prochain sinistre soit moins difficile à vivre. En ce sens, le Québec gagnera certainement à développer ce que le professeur Pierre Cazalis appelait récemment une « culture de l'urgence », qui nous permettrait d'être prêts à réagir en tout temps à des catastrophes d'envergure, comme le font les citoyens de Californie, par exemple.

Les scientifiques et l'obligation de courage

Dire au roi qu'il n'est pas nu et flatter le pouvoir, ce n'est pas adopter une attitude d'intellectuel, ni faire preuve de courage

PIERRE DROUILLY

L'auteur est professeur à l'Université du Québec à Montréal.

Dans un texte paru dans *Le Devoir* du 28 mai dernier, Jean-Herman Guay critique une analyse des sondages faite par Pierre-Alain Cotnoir, parue la veille dans *La Presse*, et le jour même dans *Le Devoir*.

Je me trouve interpellé dans l'article de Guay, qui fait référence à un article que j'avais signé avec Cotnoir, en février 1997, dans *La Presse*, concernant la force électorale du Bloc québécois : Guay insinue que nos projections étaient fausses au vu des résultats de l'élection fédérale du 2 juin 1997. Le procédé est quelque peu malhonnête de citer des auteurs, de manière fort incomplète d'ailleurs, dans leur premier texte à plusieurs mois de l'élection fédérale, en omettant de citer les autres textes qu'ils ont écrits par la suite à mesure que l'élection se rapprochait et que leur analyse se raffinaient sur la base de chaque nouveau sondage disponible.

Mais ce n'est pas à ce niveau que je veux réagir. Pas plus que pour reprendre une à une les nombreuses erreurs méthodologiques d'interprétation faites par le professeur Guay. Mon intervention se situe plutôt au niveau de deux questions fondamentales soulevées, peut-être involontairement, par Jean-Herman Guay.

La première question concerne la pertinence scientifique du type d'analyse et d'interprétation des sondages que nous menons. Jean-Herman Guay écrit en effet : « Il faut donc se méfier des pronostics qui télescopent péremptoirement des pourcentages à travers le temps. » La seconde question concerne la pertinence politique de rendre publiques ces analyses. À ce propos, Jean-Herman Guay écrit : « Mais par delà ses effets sur le niveau de mobilisation, ce type d'analyse soulève plusieurs problèmes... »

Contrairement à ce que semble croire Jean-Herman Guay, il n'est pas question de faire des pronostics, de se donner des « allures de devin », de se prendre pour « des vendeurs d'almanachs », mais simplement d'essayer de comprendre l'état actuel de l'opinion publique québécoise. L'avenir n'est pas écrit dans le « grand rouleau » de Jacques le Fataliste, et bien entendu tout peut arriver : une récession peut modifier le paysage économique et réduire à néant la lutte contre le déficit, une inondation ou une

autre tempête de verglas peuvent de nouveau changer la donne politique, un accident ou une maladie peuvent aussi frapper l'un ou l'autre des chefs politiques, etc. Cela n'est pas sérieux ! Raisonner de la sorte, c'est se condamner à l'ignorance, écrasés par l'insondable incertitude de l'avenir.

Au-delà des hypothèses, en nombre infini par définition, et des scénarios de politique fiction que l'on peut échauffer, une seule chose est sûre actuellement : sur la base de la seule information objective disponible — les derniers sondages politiques — la venue de Jean Charest à la tête du Parti libéral a complètement modifié la donne politique, et place maintenant le Parti libéral en avance. Il y a quelques semaines, les péquistes ont été incités à croire que cet écart avait fondé de moitié, mais une analyse plus fine de l'ensemble des sondages disponibles révèle que ce n'est pas le cas, les variations observées d'un sondage à l'autre résultant surtout des variations du nombre de répondants discrets. Et si l'on interprète correctement ces sondages, en tenant compte de « l'effet miroir » et en distribuant les répondants discrets d'une manière moins simpliste que la répartition proportionnelle, l'avance du Parti libéral sur le Parti québécois est considérable. Cette analyse montre que les intentions de vote pour le Parti québécois sont extrêmement stables depuis trois mois (aux alentours de 42-44 %), le Parti libéral se situant au-delà de 50 %, à la faveur de la quasi disparition, dans les intentions de vote, de l'Action démocratique.

Ce que les projections de ces données sur la carte électorale révèlent, c'est qu'avec une telle configuration de l'opinion publique, le Parti québécois serait battu. Bien entendu, si l'opinion publique se modifie, il faudra modifier en conséquence son analyse et les conclusions qu'on en tire. Un point, c'est tout. À partir de là, toute tentative de prédire à long terme le résultat de la prochaine élection ne peut se baser que sur la solidité anticipée des



Pierre Drouilly

opinions actuelles. C'est ici qu'intervient l'argument disant que toutes sortes de facteurs peuvent modifier la situation : satisfaction envers le gouvernement Bouchard, atteinte du déficit zéro, jugement de la Cour suprême, etc. Certes, mais les événements imprévisibles peuvent aussi jouer en faveur du Parti libéral !

On retombe alors dans la problématique de la « volatilité » des électeurs, véritable tarte à la crème des politologues quand ils sont mal pris dans leurs analyses, comparable à l'argument de la « mondialisation » quand on ne sait plus quoi dire de la conjoncture économique. Comme le disait un éminent politologue américain, « les électeurs ne sont pas des fous », et s'ils changent d'opinion, c'est à cela. C'est la tâche de l'analyste de tenter d'en trouver des explications.

Pour notre part, nous pensons que l'arrivée de Jean Charest a précipité une reconfiguration importante de l'opinion publique, qui est de nature structurelle, et que nous avions pressentie dans une série de textes intitulés « Entre le lys et l'érable », parus dans *La Presse* des 4, 5 et 6 septembre 1997, et dont Jean-Herman Guay était d'ailleurs cosignataire. On distinguait soigneusement alors les causes superficielles des causes profondes, les effets accidentels des effets structurels, et on y analysait déjà « l'effet Charest ».

Il est d'ailleurs surprenant de voir le professeur Guay nous administrer aujourd'hui la même médecine qu'il s'est fait infliger lui-même, avec les autres membres du Groupe de recherches sur l'opinion publique (GROP), à propos d'un texte conjoint publié en août 1995 dans *La Presse*, et qui disait que, pour des raisons structurelles, la victoire d'un OUI dans un référendum précipité était très problématique, et que le OUI risquait de rencontrer « une dure défaite ». Mais il est vrai qu'au lieu de perdre, les sou-

verainistes ont « failli gagner » le référendum !

À l'occasion du référendum de 1995, on avait reproché aux membres du GROP, dont Jean-Herman Guay fait partie, de dire publiquement de telles choses, sous le prétexte que cela « démobilisait » les militants ; tout comme le fait aujourd'hui Jean-Herman Guay à son tour. On peut alors se demander qui parle aujourd'hui ? Le professeur d'université ou le membre de la Commission politique du Bloc québécois ? L'intellectuel ou le militant ? L'homme de science ou l'homme d'action ?

Dans un autre texte signé par les membres du GROP, au lendemain du référendum, et paru dans le *Bulletin d'histoire politique*, en hiver 1996, nous nous expliquions sur les difficiles relations entre le milieu intellectuel et le milieu politique au Québec, et insistions sur le fait que la crédibilité de l'appui des intellectuels engagés à une cause politique ne peut tenir qu'au fait qu'on leur reconnaisse la liberté et le droit de ne pas être toujours d'accord.

La difficulté d'être un intellectuel « compagnon de route » d'un mouvement politique — le mouvement souverainiste ne fait pas exception à la règle — tient évidemment à la contradiction qui existe entre l'impératif d'objectivité qui pèse sur le travail intellectuel, et l'impératif d'efficacité qui pèse sur le travail politique. C'est un dilemme auquel tous les scientifiques sont, un jour ou l'autre, confrontés. Surtout lorsqu'ils ne font pas mystère de leur propre engagement politique. (...)

Les seuls guides de l'intellectuel devraient être la vérité, la liberté et le courage. Dire la vérité et la soumettre au débat public, ce qui est le rôle de l'intellectuel. Avoir la liberté de le faire, ce qui est le fondement de la démocratie. Et enfin avoir le courage de le faire, ce qui garantit la crédibilité de l'intellectuel.

Faire de la restriction mentale, pratiquer l'autocensure, renier sa parole, ses écrits et donc sa pensée, écrire en service commandé, dire au roi qu'il n'est pas nu et flatter le pouvoir, ce n'est pas adopter une attitude d'intellectuel, ni faire preuve de courage. Mais l'histoire humaine nous a tellement donné d'exemples de ce type de comportements, qu'il serait vraiment tout à fait naïf de s'en offusquer.

Politique

Club Rez: le gouvernement accuse l'opposition d'utiliser des renseignements confidentiels

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Nouvelle tentative, hier, du gouvernement de fermer la boîte de Pandore et de stopper la controverse sur l'entente survenue entre le Club Rez et le ministre du Revenu. Le président du caucus péquiste, François Gendron, soutient que les députés libéraux transgressent la loi quand ils évoquent des renseignements confidentiels du ministère du Revenu.

Le président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau, doit prendre position aujourd'hui à la demande de M. Gendron qui, dans une lettre, plaide que le député libéral de Chomedey, Thomas Mulcair, transgresse la loi sur le ministère du Revenu et la Loi sur l'accès à l'information en divulguant le contenu d'une entente confidentielle entre Byron Horne, le propriétaire autochtone du Club Rez, et le ministère du Revenu.

En Chambre, M. Mulcair avait soutenu la semaine dernière qu'il avait obtenu ses renseignements au ministère du Revenu. Les parlementaires bénéficient de l'immunité pour leurs propos tenus en Chambre.

« Si le député de Chomedey veut dire en dehors de la Chambre qu'il se fout des lois qu'on adopte en Chambre, c'est son privilège », a dit M. Gendron, selon qui une entente avec un mauvais payeur « vaut mieux que rien du tout » pour le ministère du Revenu.

Pour l'opposition, le président du caucus, Jacques Chagnon, a répliqué par lettre, soutenant que le gouvernement et M. Gendron « se couvrent de ridicule » avec « cette nouvelle tentative de bâillonner nos institutions parlementaires ».

Un projet de loi sur l'accessibilité aux études

Presse Canadienne
QUÉBEC

La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, a déposé, hier, un projet de loi créant un Comité consultatif de 15 personnes sur l'accessibilité financière aux études et où siègeront six étudiants.

Le projet de loi 449, une fois adopté, modifiera la Loi régissant le Conseil supérieur de l'éducation et l'autorisera à administrer, à même son budget, le Comité consultatif.

En conférence de presse, Mme Marois a expliqué que le comité devra fournir des avis sur toute question que la ministre lui soumettra concernant des modifications envisagées aux règles du programme de prêts et bourses et aux droits de scolarité.

« Depuis trois ans, le ministère de l'Éducation a fait des efforts considérables pour que les modifications réglementaires soient publiées préalablement à leur entrée en vigueur, dans un délai suffisamment long pour qu'on ait le temps de recevoir les points de vue des intéressés », a dit Mme Marois.

« Il est évident que nous avons aussi pris un engagement à l'égard des étudiants à l'effet que nous implanterions une façon de faire qui rendrait plus transparent le processus et qui permettrait de les consulter formellement. »

Le Comité consultatif fera place à un étudiant du secondaire en formation professionnelle, à deux étudiants du collégial et à trois autres du niveau universitaire.

Un des membres proviendra du milieu de l'enseignement, quatre autres des fonctions administratives, trois des groupes socio-économiques et un autre sera du ministère de l'Éducation.

Les libéraux refusent d'entériner le choix du directeur des élections

L'opposition veut d'abord examiner le déroulement des élections scolaires

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Nouvel imbroglio de fin de session : les libéraux refusent d'entériner, pour l'instant, la nomination de François Casgrain comme directeur général des élections, plongeant à nouveau le gouvernement Bouchard dans l'embarras.

Au gouvernement, on avait attendu encore à la fin de la session pour proposer le nom du futur directeur général des élections, tant on était confiant que Me Casgrain, un fonctionnaire de carrière, rem-

porterait l'adhésion de l'opposition.

M. Casgrain, en outre, occupe ce poste par intérim depuis un an ; il avait fallu d'ailleurs prolonger cet intérim en décembre dernier car le gouvernement s'était enfoncé dans le même piège. Sa proposition, le sous-ministre à la Justice Michel Bouchard, avait été refusée par le caucus des députés libéraux même si elle avait eu l'aval de Daniel Johnson.

Nouveau pied de nez de l'opposition : on veut attendre de voir comment se dérouleront les élec-

tions scolaires dimanche prochain, une organisation sous la responsabilité de Me Casgrain et qui semble chaotique.

« Les libéraux disent qu'ils veulent des élections, et ne veulent pas de DGE, qu'ils expliquent donc ça », lance-t-on courroucé du côté du gouvernement. « Ça fait un an qu'on sait que Pierre F. Côté doit être remplacé et on ne nous propose pas d'autres noms », réplique-t-on du côté de l'opposition.

Au surplus, du côté libéral, on n'accepte pas que le choix de Me

Casgrain soit lié à une relève de la garde au Protecteur du citoyen. Daniel Jacoby y siège depuis deux ans sans mandat parce que l'opposition a refusé d'approuver la succession envisagée, Rita Bédard, ancienne sous-ministre aux Affaires municipales. L'entourage de M. Bouchard est revenu à la charge en proposant Mme Bédard.

De plus, à la Commission de la fonction publique, Québec propose une ancienne sous-ministre adjointe à la Justice, Lise Morency, en panne de carrière au ministère de Louise Harel.

un geste de soutien



Lorsque vous achèterez une épinglette La Rose de l'espoir à 5 \$, la Baie fera don de 3 \$ au programme national Belle et bien dans sa peau qui aide les femmes faisant face au cancer. Procurez-la-vous aux comptoirs de produits de beauté et de fragrances.

Le jeudi
Ce sera une belle journée

250%

La marchandise* à prix ordinaire
Les articles listés ci-dessous ne sont pas à

50 % de rabais

Les articles suivants :

- Les collants fins Baycrest® en emballage de fin de série
- Les bijoux en or 10 ct et 14 ct

Exceptions : bijoux en or Charter Collection et ceux offerts à bas prix.

- Les serviettes unies • Les oreillers s
- La literie en sac
- Les batteries de cuisine offertes à plus de 250 \$, et les articles suivis assortis
- Les duos-sommeil
- Les couverts de 5 pièces Royal Albert et Johnson Bros., modèles blancs et ceux à motifs classiques
- Les coussins à moins de 19,99 \$
- Les carpettes de cuisine à moins de 14,99 \$
- Les serviettes de cuisine Market Square
- Les ensembles de jardin en osier
- Sélection de coins-repas et de meubles multimédias Sur nos prix ordinaires.
- Les bijoux mode à prix déjà réduits
- Les montres et pendules à prix déjà réduits
- Les ronds-de-serviette à prix déjà réduits Sur nos derniers prix étiquetés.

40 % de rabais

Les articles suivants à prix ordinaire :

- Coins-repas bistro 3 pièces, en aluminium moulé
- Articles de service en verre, verres à pied et services à thé de notre rayon de la vaisselle
Exceptions : verres à pied Andrea.
- Chaussettes Northern Spirit® pour femme
- Les housses de couette et les couvre-matelas
- Les serviettes Ralph Lauren, Nautica, Wamsutta et Royal Velvet Classic
- Les serviettes de plage • L'argenterie creuse
- Les articles creux en inox
- Les services de vaisselle Studio Nova, 20 pièces, de notre rayon de la vaisselle
- Les ustensiles de cuisson French White et Collection TG™
- Les articles Rubbermaid
- Les bijoux et les rangs de perles de culture rondes ou d'eau douce
- Les bijoux et les bagues sertis de diamants, gemmes et de zircons cubiques
Exceptions : les bijoux offerts à bas prix.
Sur nos prix ordinaires

30 % de rabais

Les articles à prix ordinaire :

- Les écharpes, ceintures et vêtements de pluie
- Les chaussures tout-aller de sport
- Les collants fins Dim, Hanes
- La maroquinerie et les sacs
- Les accessoires de barbe à manger et de chambre à coucher
- Les canapés et les canapés
- Les figurine et les serviettes de marçassites et de coton
- Les articles-cadeaux en céramique Douilton • Les coffrets à thé
- Exceptions : les marques annoncées
- Les bagages, sacs sport
- Les accessoires de toilette
- La literie coordonnée.
- Exceptions : Emporio, Armani, Caprice, Duratime, Calvin Klein, sous la rubrique
- Sélection de bijoux

Sur nos prix ordinaires

- Les bijoux mode Richelieu et 1928

AVIS À NOS CLIENTS

Les chaussures sécuritaires de randonnée, à coupe basse, de marque « Dakota » qui paraissent à la page 7 de notre encart publicitaire (promotion prenant fin le 21 juin) ne sont pas disponibles telles qu'illustrées. Une autre photographie fut publiée par mégarde. Nous présentons nos excuses pour tout inconvénient que cette erreur a pu occasionner.

L'Équipeur 2046590-0

*Exceptions : produits de beauté, fragrances, sacs à main Nine West et Coach, mode pour enfant signée Jockey, Tommy Hilfiger, Polo boys, Calvin Klein et Guess, Polo Jeans, rubrique Pas de TPS; pour homme : mode et accessoires Tommy Hilfiger, Polo, Chaps et Nautica; mode et accessoires pour jeune homme, mode Guess; mode et accessoires Hugo Boss pour homme, mode Calvin Klein, DKNY et Jhane Barnes; chemises de ville Armani de la boutique Le Président, chaussettes et sous-vêtements Jockey, Charter Collection et Weekender, les vestes de cuir, pantalons sans repassage Christopher Band, Dockers et Haggard, chaussures Reebok DMX, 3D Ultralite, Rockport, Ecco, Pro, appareils électroniques, restaurants, ramassage des commandes personnalisées; cheque cadeau; pièces de monnaie et articles de collection; réparation des montres et bijoux; articles Olsen's et produits du tabac. La liste des rayons concernés est disponible en magasin.

LE JEUDI 11 JUIN

Politique

L'opposition prive le gouvernement du bâillon

Les réformistes profitent de l'absence des libéraux aux Communes pour faire adopter une motion qui empêche le gouvernement de limiter la durée des débats

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Les libéraux de Jean Chrétien s'en sont fait passer une « p'tite vite », comme l'a reconnu le ministre Don Boudria, lorsqu'ils ont perdu, lundi, l'un de leurs outils législatifs des plus importants : le contrôle de la durée des débats à la Chambre des communes.

« Dégoûtés et fatigués », selon leurs expressions, de « l'arrogance » du parti au pouvoir qui ne daigne même pas se présenter en Chambre pour les débats de routine, les réformistes ont présenté une motion surprise, lundi, un peu avant 18h30, alors que pas un seul

député du parti au pouvoir n'était présent sur les bancs des Communes pour s'y opposer. La motion privait les libéraux de leur pouvoir d'imposer le bâillon aux débats sur les projets de loi et sur les motions.

Désormais, l'opposition pourra faire durer les débats sur des lois ou des motions aussi longtemps que ses membres seront disposés à conserver la parole en Chambre.

Aujourd'hui, le leader du gouvernement aux Communes, Don Boudria, a tenté de déposer une motion non sujette à débat pour reprendre le contrôle de la Chambre. Mais les partis d'opposition, qui avaient le nombre requis minimum

de 25 députés présents, ont bloqué cette tentative. Voyant cela, le ministre d'État a dû se rabattre sur le dépôt d'un avis de motion, c'est-à-dire sur une motion qui ne sera pas débattue avant 48 heures et qui vise là encore à redonner aux libéraux leur pouvoir d'imposer le bâillon.

« Je ne suis quand même pas pour quitter la Chambre à la fin de juin alors qu'on nous a enlevé le coffre à outils de la Chambre des communes », a commenté M. Boudria. Je dois quand même réparer le dommage qui a été fait hier. »

Les réformistes n'entendent pas faire la partie aussi belle aux libéraux. Le député Randy White affir-

mait hier que son parti était prêt à rendre le bâillon aux libéraux mais que les Réformistes exigeraient « quelque chose de gros » en échange, sans pour autant préciser sa pensée. Autrement, le débat sur la motion de Don Boudria pourrait s'éterniser selon le bon vouloir de l'opposition.

La plupart des observateurs à Ottawa se demandent comment il se fait qu'aucun député du Parti libéral n'ait été présent en Chambre lundi un peu avant 18h30. « Ce qui est arrivé est assez simple, d'expliquer M. Boudria. Nous avions un ordre émanant de la Chambre par lequel à compter de 18h30 il n'y avait aucune motion dilatoire ou

demande de quorum de la part de la Chambre. Nous nous étions entendus à la gentleman entre les partis. Or, juste un peu avant 18h30, on nous a passé cette p'tite vite-là. »

M. Boudria a affirmé que même s'il s'agissait d'une « technicalité », il admettait que l'opposition était dans son droit. Il a par ailleurs expliqué que la plupart des députés libéraux étaient appelés à siéger en comités parlementaires, ce qui avait pour conséquence de vider la Chambre des communes. Il a profité de l'occasion pour reprocher aux députés des partis d'opposition de ne pas participer suffisamment aux comités de la Chambre.

EN BREF



Hugh Segal

Segal est candidat

Le stratège conservateur Hugh Segal est devenu hier le premier candidat à se lancer dans la course à la direction du Parti conservateur. Il a promis de bâtir un nouveau parti, capable d'attirer d'ex-partisans déçus. M. Segal a déclaré vouloir bâtir un parti modéré, manifestant de la compassion pour les plus démunis. M. Segal a parlé en termes chaleureux de Joe Clark, l'ex-leader et ex-premier ministre. On s'attend à ce que M. Clark se porte également candidat à la succession de Jean Charest. « Il sera le favori », a commenté M. Segal. Je soupçonne que je vais partir perdant dans cette course. Je ne suis certainement pas aussi connu que M. Clark mais je pense que les gens vont avoir la chance de me connaître. »

Le PLC au sommet

Les libéraux fédéraux sont toujours au sommet des intentions de vote des Canadiens, même si leurs appuis ont un peu diminué entre avril et mai, selon la maison Gallup. Si des élections avaient eu lieu fin mai, ils les auraient remportées avec 55 % des voix (58 % en avril), une majorité beaucoup plus forte qu'aux dernières élections (38 % des voix). Le départ de Jean Charest n'a pas, pour le moment, nui à la popularité des conservateurs (15 % contre 13 % en avril), alors que les réformistes se maintiennent à 12 % et que les néo-démocrates passent de 7 % à 8 %. Les libéraux dominent surtout en Ontario, avec 64 % des voix contre 21 % aux conservateurs; au Québec, 44 % contre 36 % aux bloquistes; et en Colombie-Britannique, 55 % contre 28 % aux réformistes. Dans les Maritimes, avec 35 %, ils sont statistiquement à égalité avec les conservateurs, qui recueillent 39 % des intentions de vote, alors que dans les Prairies, ils devancent les réformistes par 15 points de pourcentage, avec 40 % des intentions de vote. Les résultats de ce sondage sont basés sur 1005 entrevues téléphoniques avec des adultes, qui ont eu lieu entre le 22 et le 31 mai. Un échantillon de cette taille est précis 19 fois sur 20, avec une marge d'erreur de 3,1 %. La marge est plus élevée quand l'échantillon est moindre. Au Québec, elle est de 6 % pour 266 entrevues.

Chrétien en baisse

Le taux d'approbation du travail du premier ministre Chrétien est descendu de 61 % à 57 % entre mars et avril, revenant aux niveaux de la fin de l'année dernière, selon la maison Gallup. La proportion des répondants qui désapprouvent ses choix n'a pas augmenté de façon significative, passant du quart à 27 %. La baisse est surtout sensible au Québec, où à peine plus de répondants approuvent son travail que le contraire (42 % contre 39 %), le reste du Canada se maintenant à une approbation des deux tiers, avec un sommet en Ontario (69 %), et un creux dans les Maritimes (54 %). Les Canadiens plus riches et plus éduqués sont plus susceptibles d'être satisfaits de Chrétien.

3

MAGASIN
STYLE
1670

11 juin

ce pour vous dire merci!

DE RABAIS

ordinaire à la Baie

admissibles au rabais de 25%:

15 % de rabais
additionnel
Toutes les chaussures
à prix déjà réduits
de 25 % à 50 %
pour femme,
homme et enfant
Sur nos derniers prix étiquetés.

10 % de rabais

Les articles suivants à prix ordinaire :

- Les magnétoscopes • Les téléviseurs
- Les chaînes et les composantes audio
- Les caméscopes • Les téléphones
- Les répondeurs téléphoniques
- Les appareils audio portatifs
- Les appareils photos • Les calculatrices
- Les piles et les pellicules • Les baladeurs stéréo
- Les rubans audio et vidéo vierges
- Les casiers de rangement audio et vidéo
- Les petits appareils ménagers et d'hygiène personnelle
- Les purificateurs d'air • La literie Disney
- Les gros électroménagers de marques nationales
- Les fours à micro-ondes et les aspirateurs
- Les produits de soin de notre salon de coiffure
- La vaisselle à bas prix au quotidien

Sur nos prix ordinaires.

Pas de TPS ni de TVQ

Ces articles à prix ordinaire :

- Les jouets

Sauf ceux en peluche

- Les gros électroménagers Beaumark
- Les collections griffées pour femme

Exceptions : DKNY, Ellen Tracy, Anne Klein II, Tommy Hilfiger, Nautica, Polo Sport et Polo Jeans.

- Meubles de nursery, poussettes et sièges d'auto • Friandises
- Ustensiles de table Oneida de notre rayon de la vaisselle
- Barbecues

Nous accordons un rabais équivalent à la TPS et à la TVQ sur nos prix ordinaires.

La mode et les accessoires mode à prix déjà réduits pour homme, femme et enfant

Nous accordons un rabais équivalent à la TPS et à la TVQ sur nos derniers prix étiquetés.

Pas de TPS! Les articles suivants à prix ordinaire :

de signés Nine West, Anne Klein, Anne Klein II, D'Orlean, Nina Ricci, Givenchy, Jones New York, Liz Claiborne, Monet, Napier, Carolee, Jewelry • Les montres signées Guess, Fossil, Liz Claiborne, Nautica, Timberland, Roots, Anne Klein II, Kenneth Cole, Movado et Esquire

Nous accordons un rabais équivalent à la TPS sur nos prix ordinaires. Montres, rayon 231.

Achats en magasin seulement

JUN À LA BAIE!

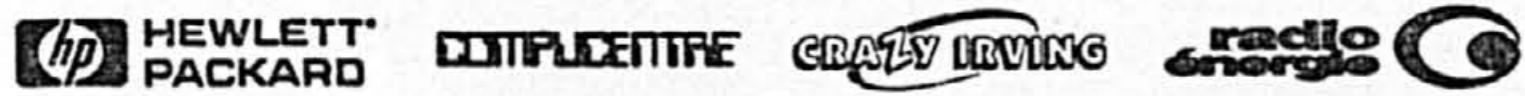
LA TOURNÉE Windows 98^{DU} QUÉBEC

Un événement unique.
Une grande première de Microsoft[™] au Québec.
Une tournée de cinq villes québécoises pour le pré-lancement du dernier-né de la famille Microsoft :
la version française de Windows[™] 98.

Comment vous amuser plus intensément? Vous voulez vous la couler douce sur l'Internet? Désirez-vous être plus productif dans votre vie au travail? **Vous aimerez adopter un style de vie branché?** Tout cela, et encore plus, est possible grâce au système d'exploitation Windows 98. Soyez parmi les premiers au Québec à découvrir pourquoi Windows 98 est plus divertissant et plus efficace en assistant au séminaire gratuit de Microsoft dans la ville la plus près de chez vous.

Aucune pré-inscription requise!
Nous vous attendons en grand nombre dès 18h!

Ville	Date	Heure
Chicoutimi (Auditorium Dufour)	2 juin 1998	19 h - 20 h 30
Trois-Rivières (Salle J Antonio Thompson)	4 juin 1998	19 h - 20 h 30
Québec (Grand Théâtre de Québec)	9 juin 1998	19 h - 20 h 30
Sherbrooke (Salle Granada)	11 juin 1998	19 h - 20 h 30
Montréal (Palais des Congrès)	16 juin 1998	19 h - 20 h 30



Jusqu'où irez-vous? **Microsoft**

© 1998 Microsoft Corporation. Tous droits réservés. Microsoft, Jusqu'où irez-vous? et Windows sont des marques déposées de Microsoft Corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays. Les autres produits et entreprises cités peuvent être des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Politique

Ottawa nomme le premier ombudsman de l'histoire des Forces armées

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Les militaires des Forces armées canadiennes et les employés du ministère de la Défense qui ont des griefs contre la hiérarchie ou contre l'institution pourront désormais se tourner vers un ombudsman, le premier de l'histoire de la défense nationale.

Le ministre de la Défense, Art Eggleton, a en effet annoncé hier la nomination à ce nouveau poste de M. André Marin, un avocat de 33 ans qui jouit d'une grande réputation à la direction de l'Unité des enquêtes spéciales du ministère du Procureur général de l'Ontario. Depuis 1996, M. Marin a redonné toute la crédibilité à cette unité chargée de faire la lumière sur les incidents où des civils auraient été tués ou blessés par des policiers. Le jeune homme a de plus été procureur adjoint de la Couronne à Ottawa entre 1991 et 1996 et il enseigne le droit à temps partiel à l'Université d'Ottawa, où il a d'ailleurs fait ses études.

M. Eggleton a précisé que le nouvel ombudsman agira à l'extérieur de la chaîne de commandement de l'armée et qu'il se rapportera directement à lui. Il aura, parallèlement au système officiel de règlement des plaintes, toute la latitude pour enquêter. Le ministre lui a d'ailleurs donné l'équivalent d'un grade de général trois étoiles.

« De mon point de vue, a déclaré M. Marin, on m'a dit que j'occuperais un poste où mon indépendance serait totale et sans compromis. J'aurai le droit de faire connaître au public le résultat de mes enquêtes et j'aurai un accès privilégié au ministre. Je serai le seul architecte de ce bureau. »

Le nouvel ombudsman affirme qu'il a eu carte blanche du ministre Eggleton pour faire la lumière sur tous les cas d'injustices individuelles et systémiques qui lui seront rapportés. Dès lundi, il mettra sur pied un vaste plan d'action et il commencera à déterminer les ressources qui lui seront nécessaires pour mener à terme son mandat de trois ans.

Après l'enquête dévastatrice sur la Somalie, après les incidents rapportés en ex-Yougoslavie ou dans les camps militaires canadiens, sans compter les travaux actuels sur les conditions de vie souvent misérables des militaires canadiens et les allégations de harcèlement sexuel lancées contre certains militaires, l'arrivée d'un ombudsman indépendant à la Défense nationale s'ajoute à l'entreprise de re-



PHOTO PC
Le ministre de la Défense, Art Eggleton, a nommé hier Me André Marin au poste d'ombudsman des Forces armées.

construction des Forces armées à laquelle s'est astreint le gouvernement.

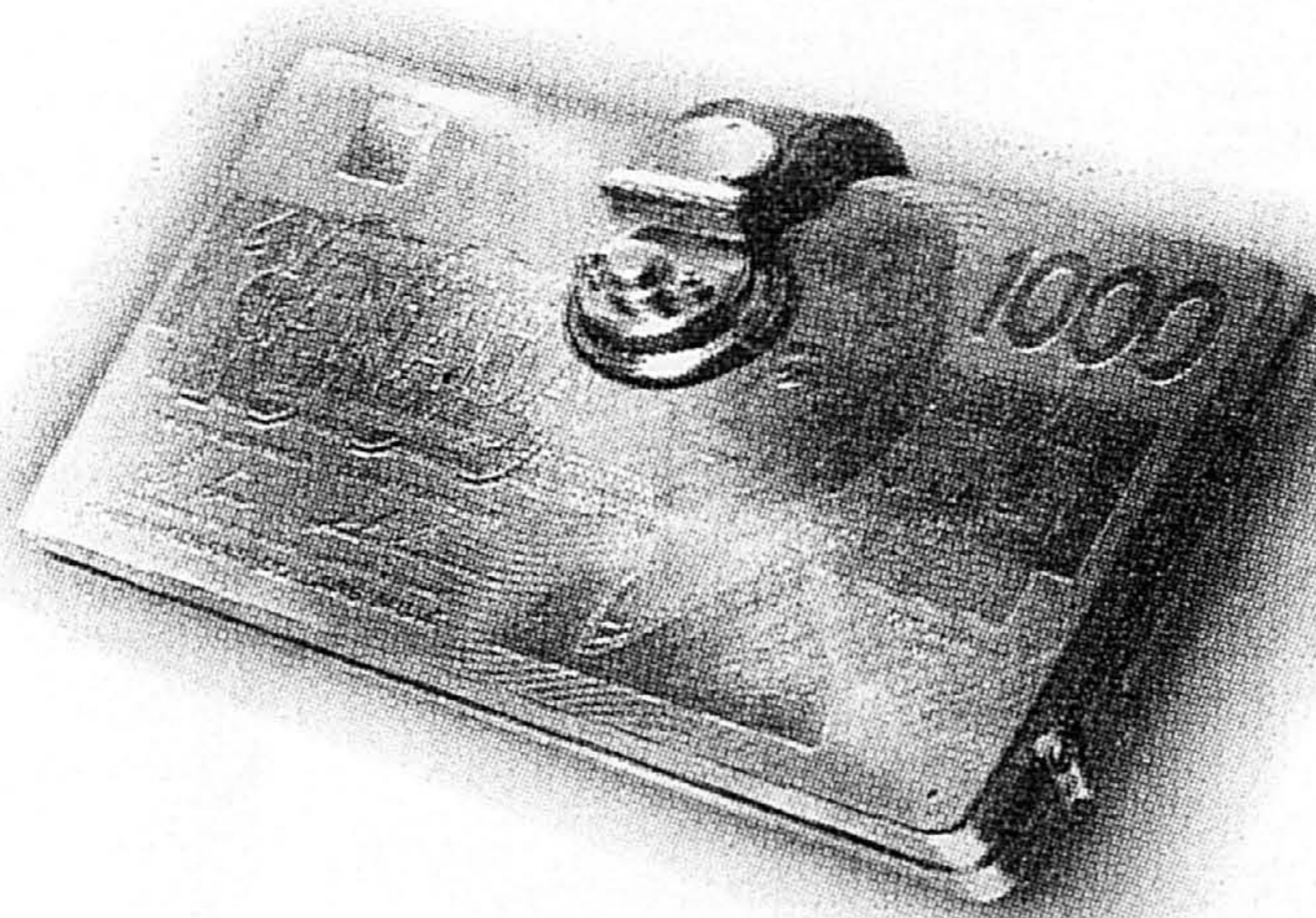
Le ministre Eggleton a rappelé hier les changements institutionnels des dernières années et le renouveau du haut commandement des Forces armées sous les ordres du général Maurice Baril. En septembre dernier, le ministère créait un Service d'enquête national, qui fonctionne également à l'extérieur de la chaîne de commandement, et annonçait la mise sur pied d'un comité indépendant des griefs ainsi qu'une commission des plaintes concernant la police militaire.

« L'ombudsman est un organisme de surveillance civil », a expliqué M. Eggleton, « qui agira parallèlement et indépendamment de tous les services officiels en place ».

Le ministre croit que sa refonte de la justice militaire, accompagnée de la nomination de M. Marin, « couvrira toutes les tâches qu'un inspecteur général aurait eu à couvrir ». Ottawa n'avait pas retenu, à la suite de la commission d'enquête sur la Somalie, l'idée de la nomination d'un inspecteur général des Forces armées muni de tous les pouvoirs judiciaires.

Le ministre Eggleton a assuré hier que l'ombudsman ne ferait face à aucune restriction dans l'exercice de son travail. « Il pourra tout examiner », a-t-il dit.

AUX PORTEFEUILLES QUI AVOUENT ÊTRE À L'ARGENT.



www.desjardins.com
AccèsD 1 800 CAISSES

Rendements (en date du 30 avril 1998)

Fonds Desjardins	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Croissance	42,97%	21,66%	22,38%	S.O.
Marché américain	32,87%	25,45%	S.O.	S.O.
Dividendes	31,94%	27,21%	22,25%	S.O.
Environnement	30,40%	26,29%	22,04%	16,18%

Les Fonds Desjardins les plus performants

Vous êtes fonceurs, nous aussi. Vous visez des rendements supérieurs, nous les avons. Les Fonds Desjardins les plus performants : la meilleure façon de placer votre argent dans le but avoué de faire de l'argent. D'ailleurs, y a-t-il une autre raison d'investir ?

Pour de francs conseils, bienvenue à la caisse.



Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible dans les succursales de la Fiducie Desjardins et dans les caisses Desjardins seulement là où l'autorité compétente a accordé son visa. Il est important de le lire attentivement avant d'investir. La valeur liquidative par part et le rendement du capital investi fluctuent. Les rendements tiennent compte des variations dans la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions. Les rendements passés ne sont pas garants des rendements futurs. Les taux de rendement indiqués constituent le rendement total annuel composé réel compte tenu des variations dans la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions.

CONCOURS

Épreuve de la Coupe du Monde sur route pour dames



Ne ratez pas la course sur le Mont-Royal à Montréal le 13 juin prochain à 12 h 30. C'est gratuit !



À GAGNER :

5 vélos Peugeot et 5 maillots de l'Équipe professionnelle internationale féminine Québec Tour / Air Transat incluant le grand prix :

1 vélo Peugeot Biarritz d'une valeur de 1,349 \$

Pour participer :

Écoutez le bulletin de sport de 7 h et de 8 h sur les ondes de CKMF entre le 8 et le 12 juin pour obtenir l'indice du jour, remplissez et retournez le coupon de participation ci-dessous. Bonne chance !

Coupon de participation

Retournez ce coupon dans une enveloppe affranchie à :
Concours d'épreuve de la Coupe du Monde sur route pour dames
2140, rue de la Montagne, Montréal (Québec) H3G 2T3
Aucun achat requis. Valeur totale des prix offerts est de 3 710 \$.
Les fac-similés faits à la main sont acceptés. Pour plus de détails ou pour obtenir copie du règlement, composez le (514) 844-0900.
Nom : _____
Adresse : _____
Province : _____ Code postal : _____
No de tél : _____
Indice : _____

**Obtenez
15% de rabais**
sur le prix régulier de tous les vélos Peugeot chez les marchands Peugeot participants sur présentation de ce coupon. Valable jusqu'au 30 septembre 1998. Pour connaître la boutique Peugeot la plus près de chez vous, composez le 1 800 361-2577.



Politique

Fusion des banques: les avis sont partagés dans le groupe de travail

Presse Canadienne
OTTAWA

Des divisions se font jour au sein du groupe de travail libéral sur les services financiers, qui vient de passer les derniers mois à interroger l'« establishment » financier du pays dans le but de se prononcer sur l'autorisation des fusions des plus grandes banques du pays.

Le groupe passe pour opposé aux fusions, sous l'influence de son président Tony Ianno et d'autres députés comme Marlene Jennings, David Iftody et Nick Discepola.

Mais une poignée de leurs collègues issus du secteur privé s'efforcent de faire valoir leur point de vue. Ils disent apporter un équilibre au sein du groupe et garder l'esprit ouvert.

Le groupe de travail doit remettre au ministre des Finances, Paul Martin, d'ici l'automne, un rapport sur son évaluation des projets de fusion Banque de Montréal-Banque Royale, et CIBC-Banque Toronto-Dominion.

« Il y en a parmi nous qui parlent franchement. Si ce n'est pas un processus crédible, si ce n'est pas une analyse objective, alors cela n'aidera pas Paul (Martin) », a déclaré le député Roy Cullen, un ancien cadre du géant de la foresterie Noranda.

Selon lui, même si le comité concluait qu'il est d'accord avec les fusions, ce serait dur à faire passer auprès de la population, qui se montre très sceptique.

Pour sa part, le député québécois Nick Discepola n'est pas convaincu par l'argument des banques selon lequel la fusion les aidera à mieux servir leurs clients.

Le Canada éviterait le resserrement des contrôles à la frontière américaine

KATIA GAGNON
FREDERICTON

Les dispositions d'une loi américaine qui resserrerait considérablement les contrôles à la frontière canado-américaine dès septembre prochain ne seront probablement jamais mises en vigueur, prévoient deux diplomates canadiens et américains.

La section 110 de la Loi américaine sur l'immigration illégale, qui devait en théorie s'appliquer dès septembre prochain, causerait en effet bien des maux de têtes aux touristes canadiens en visite aux États-Unis ainsi qu'aux entreprises qui transigent sur une base régulière avec le voisin du sud.

On dénombre annuellement près de 200 millions de passages entre le Canada et les États-Unis, ce qui en fait l'une des frontières les plus achalandées du monde. Avec la série de questions que devraient adresser les douaniers à chaque citoyen, on estime par exemple qu'il faudrait 17 heures de plus par jour pour autoriser le passage des personnes qui voyagent chaque jour entre Detroit et Windsor.



PHOTO PC

Raymond Chrétien

« Si l'article 110 devait entrer en vigueur tel que prévu, il en résulterait de longues files d'attente, plusieurs compagnies seraient forcées de repenser toutes leurs opérations entre nos deux pays », explique l'ambassadeur canadien à Washington, Raymond Chrétien, venu, avec son collègue américain en poste à Ottawa, Gordon Giffin, livrer une analyse de la question aux premiers ministres des Maritimes et aux gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre réunis à Fredericton.

« Mais, soyez rassurés, ça ne se produira pas à la fin septembre. » Selon lui, les Américains ont pris

conscience que les problématiques de leur frontière nord sont très différentes de celles du sud. Et son homologue américain abonde, quoique plus diplomatiquement, dans le même sens. « Je ne crois pas qu'on adopte quoi que ce soit sur la question des frontières, que ce soit la section 110 ou autre chose, qui aurait des conséquences néfastes sur le commerce entre le Canada et les États-Unis », souligne M. Giffin.

Un amendement présenté par le sénateur du Michigan, Spencer Abraham, aurait en effet pour résultat d'exempter le Canada des dispositions de la loi. L'amendement devra cependant obtenir l'assentiment du Sénat et du Congrès. « Avec la très forte campagne que nous menons maintenant, nous allons réussir à faire entendre le bon sens à nos amis américains. J'ai bon espoir que cette mesure n'entrera pas en vigueur », note l'ambassadeur canadien.

« Il y a une levée de boucliers. Beaucoup de gens mettent leurs efforts ensemble pour convaincre le congrès de ne pas imposer une telle prohibition », dit le premier ministre Lucien Bouchard. Les premiers ministres et gouverneurs réunis à Fredericton s'engagent d'ailleurs à « travailler énergiquement et de concert pour inciter le congrès américain à adopter l'amendement ».

Les relations canado-américaines

ont dominé la seconde journée de la conférence de Fredericton: le premier ministre terre-neuvien, Brian Tobin, s'est même risqué à soulever la délicate question de Cuba devant l'ambassadeur américain, s'interrogeant sur le sort que l'actuelle administration américaine réserve à la loi Helms-Burton, qui pénalise les entreprises canadiennes qui font affaires à Cuba.

« S'il y avait une dictature communiste sur l'île de Terre-Neuve depuis 40 ans, je serais curieux de voir la réaction du Canada », a promptement répliqué M. Giffin. « Il ne s'agit pas d'une question purement commerciale pour les États-Unis. Cuba a été la source de terrorisme et d'instabilité, qui se sont répandus dans toute l'Amérique latine, a-t-il poursuivi. On ne peut pas ignorer ces réalités au nom de l'économie. »

Mais son collègue canadien, Raymond Chrétien, estime, de son côté, que la loi Helms-Burton aura la vie courte. « Cette loi sera éventuellement appelée. Au Canada, nous désirons tout simplement qu'elle disparaisse », dit M. Chrétien. D'ailleurs, estime-t-il, le vent est en train de tourner aux États-Unis sur la question cubaine. « Le vent du changement souffle aux États-Unis, et il vient du monde des affaires. Les Américains craignent en effet de perdre des opportunités d'affaires au profit des Canadiens à Cuba », croit-il.

Bouchard ne craint pas le verdict populaire

KATIA GAGNON
FREDERICTON

Le dernier sondage Angus Reid, qui confirme l'avance du Parti libéral de Jean Charest, montre la lassitude de l'électorat face aux com-

pressions effectuées par le gouvernement péquiste, mais ne se reflète pas dans les résultats du prochain scrutin, croit le premier ministre Lucien Bouchard.

« M. Charest n'a jamais rien géré de l'économie, n'a jamais rien géré

de la santé. C'est plutôt les gens qui nous disent: "On est fatigués". Ils nous trouvent un peu fatigués parce qu'on veut régler les problèmes. Mais le jugement global positif que les gens portent sur nous va paraître dans les intentions de vote », lance le premier ministre Bouchard, appelé à commenter les résultats du sondage.

Pour M. Bouchard, le taux de satisfaction à l'endroit du gouvernement, qui se situe à 52%, demeure la donnée déterminante de ce sondage. « Si après toutes les mesures que nous avons prises, le gouvernement est encore à ce niveau, ça augure bien pour l'avenir », dit-il.

Sur les questions constitutionnelles, le sondage montre que, tant

de la part du PQ que du PLQ, les Québécois ne veulent plus entendre parler de Constitution, encore moins lors d'un éventuel référendum, que ce soit sur la souveraineté ou de nouvelles offres du reste du Canada. « La priorité, au Québec, c'est l'économie, la remise en marche du Québec », concède M. Bouchard.

« Depuis trois ans, on est en avance. Les sondages sont en dent de scie, ils évoluent », poursuit-il. Le premier ministre refuse cependant d'indiquer si ces nouveaux résultats l'inciteront à reporter les élections au printemps prochain. « Pour le moment, je veux finir le mois de juin vivant », plaisante-t-il.

25 % de rabais
Chic idées-cadeaux de la boutique le président

Choix de vestons sport, pantalons, vêtements sport, cravates et chemises — incluant les chemises habillées Gianni Filaccl — pour homme. Nos prix ord. 70 \$ à 650 \$. Solde 52,50 \$ à 487,50 \$ ct.

Boutique Le Président, myon 323
À la Baie, rue Sainte-Catherine Ouest seulement
En vigueur jusqu'au dimanche 21 juin

**MON MAGASIN
MON STYLE**
DEPUIS 1970

Popular LAURIER
MONTREAL

5441, rue Saint-Hubert à Montréal
274-5471

Golf GL 1997
Démo - 13 000 km
Vert, 5 rapports, clim., toit
17 445 \$

Jetta GL 1997
Démo - 15 000 km
Bleu, automatique, clim.
17 995 \$

Golf Jazz 1997
Démo, 12 000 km
Noir, automatique, clim./toit.

Nous nous occupons du financement ou de la location pour vous !

Jetta GL 96
31 000 km, noir, auto., clim.
15 995 \$

Golf CL 97
2 portes, automatique, noir, seulement 25 000 km
13 995 \$

Golf CL 96
2 portes, 5 rapports, vert, clim.
Seulement 27 000 km
12 995 \$

Jetta GL 96
Seulement 18 000 km
Bleu, 5 rapports
15 295 \$

Êtes-vous fait pour Volkswagen?
2647B24-M

**Plus de voitures.
Plus de comptoirs.
Et beaucoup plus de millage.**

Triple Millage (1 500) Aéroplan^{MD} avec une location de 5 jours.
Double Millage (1 000) Aéroplan avec une location de 3 jours.

Réservations auprès de votre agent de voyages ou chez Budget

1-800-268-8970

AEROPLAN

Budget
Sortez de l'ordinaire!

Modalités: Réservations à l'échelle. Une période de 24 heures constitue une journée. Double millage Aéroplan à la location de trois jours. Triple millage Aéroplan à la location de cinq jours et plus. Les milles Aéroplan sont accordés uniquement dans le cas de voyages consécutifs et payés. Cette offre ne peut être jumelée à aucun autre rabais, promotion, tarif préférentiel ou programme de voyages. Offre valable dans les compagnies d'aviation participantes du Canada et des États-Unis. Pour profiter de cette offre, les membres Aéroplan doivent présenter un billet d'aller ou une carte d'embarquement d'Air Canada, des transporteurs L'Alliance Air CanadaSM ou des transporteurs Star AllianceSM, un permis de conduire valide et leur carte de membre Aéroplan au moment de la location. La location doit être effectuée dans les 24 heures du vol. Les modalités de location locale s'appliquent. Le véhicule doit être retourné au compteur d'origine. Offre valable jusqu'au 15 juin 1998. D'autres modalités peuvent s'appliquer.
^{MD} Aéroplan et L'Alliance Air Canada sont des marques de commerce déposées d'Air Canada. SM Star Alliance est une marque de commerce d'Air Canada, Lufthansa, SAS, SIAL, United Airlines et Virgin.